



*Liberté - Égalité - Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION

NORD - PAS-DE-CALAIS

RECUEIL  
DES  
ACTES  
ADMINISTRATIFS

ANNEE 2015 - NUMERO 134 DU 1er DECEMBRE 2015

# **TABLE DES MATIERES**

## **RECTORAT**

- ARRETE DE DELEGATION RECTORALE DE SIGNATURE DU 26 NOVEMBRE 2015 DANS LES SECTEURS DE GESTION NON FINANCIERE
- ARRETE DE SUBDELEGATION RECTORALE DE SIGNATURE DU 26 NOVEMBRE 2015 DANS LES SECTEURS DE GESTION FINANCIERE ;



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## ARRETE DE DELEGATION RECTORALE DE SIGNATURE DANS LES SECTEURS DE GESTION NON FINANCIERE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LILLE  
CHANCELIER DES UNIVERSITES

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R911-82 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique et l'arrêté portant organisation de l'Académie de Lille du 28 août 2015 et son arrêté modificatif du 23 septembre 2015 ;

Vu le décret du 10 septembre 2015 nommant Monsieur Luc JOHANN, Recteur de l'académie de Lille ;

Vu l'arrêté de délégation rectorale de signature dans les secteurs de gestion non financière du 5 octobre 2015 ;

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique MARTINY, Secrétaire Général de l'Académie de Lille, à l'effet de signer tous actes, décisions et correspondances dans la limite de ses attributions et dans le cadre des compétences attribuées au recteur de l'académie :

1.1 – Les décisions concernant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires, l'administration de l'académie

1.2 – En matière de gestion des personnels :

Les actes définis par l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation permanente de pouvoirs du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche aux Recteurs d'Académie en matière de gestion des personnels d'encadrement ;

Les actes définis par l'arrêté du 13 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux Recteurs d'Académie en matière de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale affectés dans les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et au sein de certains établissements publics et institutions relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la jeunesse et des sports ;

Les actes définis par l'arrêté du 13 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux Recteurs d'Académie pour certaines opérations de recrutement et de gestion concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation ;

Les actes définis par l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié portant délégation de pouvoirs aux Recteurs d'Académie et aux Inspecteurs d'Académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Les actes définis par l'arrêté du 9 août 2004 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux Recteurs d'Académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;

Les actes définis par l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Education Nationale aux Recteurs d'Académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'Education Nationale ;

Les actes définis par le code de l'éducation et particulièrement le livre IX du code de l'éducation ;

1.3 – En matière d'enseignement privé au niveau du premier et second degré :

Les actes relatifs à l'organisation pédagogique des établissements d'enseignement privés du premier et second degré sous contrat et hors contrat ;

Les actes relatifs à la gestion administrative et financière des maîtres contractuels ou agréés et des délégués auxiliaires des établissements d'enseignement privés sous contrat des écoles, collèges, lycées, lycées professionnels et post baccalauréat

1.4 – En matière de formation des personnels :

Les actes relatifs à l'organisation des actions de formation professionnelle initiale et continue

1.4 – En matière d'examens et de concours :

Les actes relatifs à l'organisation des examens et concours et à la mise en œuvre des procédures disciplinaires applicables aux candidats du baccalauréat

1.5 – En matière de recours contentieux devant les tribunaux administratifs :

Les mémoires en défense devant les tribunaux administratifs

1.6 – En matière de protection juridique des fonctionnaires :

Les actes relatifs à la protection juridique du fonctionnaire

Les décisions relatives à la protection statutaire en matière de dégradation de véhicules

1.7 – En matière de réparation en cas d'accidents de véhicules administratifs, de responsabilité administrative ainsi que de transactions amiables

Les actes relatifs aux réparations en cas d'accidents de véhicules administratifs, de responsabilité administrative ainsi que de transactions amiables

#### 1.8 – En matière de fonctionnement général :

Toutes les mesures concernant la gestion et les dépenses de fonctionnement général

#### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique MARTINY, Secrétaire Général de l'Académie de Lille, la délégation de signature qui lui est confiée par l'article premier du présent arrêté sera exercée par les administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche chargés des fonctions d'adjoint au Secrétaire Général, Monsieur Jérôme COLSON, Madame Valérie RAINAUD, Madame Valérie PINSET et Monsieur Frédéric PATOUT

#### ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique MARTINY, Secrétaire Général de l'Académie de Lille, de Monsieur Jérôme COLSON, Secrétaire Général adjoint - Directeur des ressources humaines, de Madame Valérie RAINAUD, Secrétaire Général adjointe en charge des moyens, des structures et de l'organisation scolaire, de Madame Valérie PINSET, Secrétaire Général adjointe en charge des affaires financières et de l'enseignement supérieur, de Monsieur Frédéric PATOUT, Secrétaire Général adjoint en charge des fonctions supports de l'action de l'administration, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

2.1- Madame Françoise LOUCHAERT, cheffe du département des personnels enseignants pour toutes les mesures concernant la gestion individuelle, financière et collective (dont le placement en congé d'office) des personnels enseignants titulaires et non titulaires du second degré, les conseillers en formation continue, les personnels d'orientation, d'éducation et d'information y compris les personnels stagiaires de ces mêmes corps ainsi que de toutes les mesures concernant les affectations et les remplacements desdits personnels ainsi que la gestion administrative et financière des assistants de langue étrangères

2.2 - Monsieur David HURIAUX, chef de la division des personnels d'encadrement et administratifs pour toutes les mesures concernant la gestion individuelle, financière et collective des personnels titulaires et non titulaires d'encadrement, administratifs, techniques, sociaux, santé (ATSS), ingénieurs, techniques, recherche et formation (ITRF) affectés dans les établissements du second degré et dans les services académiques, gestion individuelle des personnels d'encadrement, des ATSS, ATEES affectés dans les établissements d'enseignement supérieur, gestion collective des recrutements, avancements et mutations des personnels à gestion déconcentrée, le placement en congé d'office des personnels affectés en EPLE et pour toutes les mesures concernant la gestion collective administrative et financière des assistants d'éducation à l'exception des indemnités de chômage, la gestion administrative collective des contrats aidés et la gestion administrative et financière des apprentis

2.3 – Monsieur Alain RICHARD, chef de la division des prestations aux personnels pour toutes les mesures concernant la gestion administrative et financière des prestations aux personnels (indemnisation du chômage des allocataires du secteur public pour le 1er et 2nd degrés privé et public, pensions, accidents de service et de travail et maladies professionnelles des personnels du public et du privé, 1er et 2nd degrés ainsi que ceux de l'enseignement supérieur), des accidents de travail des élèves sur le périmètre académique, de la gestion du fonds de l'insertion des personnes handicapés dans la fonction publique sur le périmètre académique et des dossiers de rentes

**2.4 – Madame Isabelle MONCOMBLE**, cheffe de la division de la formation des personnels pour toutes les mesures concernant la mise en œuvre du plan académique de formation des personnels, gestion administrative, logistique, financière des dispositifs de formation des personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation, des personnels d'encadrement, des personnels administratifs, techniques et santé – sociaux et des personnels ingénieurs, techniciens, recherche et formation, gestion du droit individuel à la formation pour tous les personnels y compris le premier degré de l'enseignement public, gestion des conventions de stages en entreprise ou administration, gestion des formations des contrats aidés pour la formation à l'adaptation de l'emploi, formation initiale des fonctionnaires stagiaires pour le premier et second degré dans le cadre de la convention de partenariat avec l'ESPE

**2.5 – Monsieur Jean-Pierre PRUDENT**, chef de la division de l'organisation scolaire pour toutes les mesures concernant l'organisation des structures pédagogiques, l'attribution des moyens en postes et en heures aux services et aux établissements scolaires, l'approbation des états de vérification de service, le contrôle de l'utilisation des moyens et la gestion des crédits pédagogiques en matière d'investissement

**2.6 – Monsieur Francis LARTILLIER**, chef de la division des affaires budgétaires pour toutes les mesures concernant le suivi des crédits, l'exécution des budgets opérationnels de programme, les titres de perception, le cautionnement des agents comptables, la carte comptable

**2.7 – Monsieur Manuel HERNU**, chef du service de l'enseignement supérieur pour toutes les mesures concernant le contrôle budgétaire et le contrôle de légalité des actes des établissements d'enseignement supérieur, la gestion administrative des étudiants, les bourses d'enseignement supérieur, les allocations d'études, de recherche et de monitorat, les prêts d'honneur

**2.8 – Madame Sylvie DUFRECHOU**, cheffe du département de l'enseignement privé pour toutes les mesures concernant la gestion individuelle, financière et collective des maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat (des écoles, des collèges, lycées, lycées professionnels et post bac), la gestion administrative et financière des délégués auxiliaires des premier et second degrés, les actes relatifs aux contrats d'association et avenants pédagogiques passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé du second degré, l'ensemble des mesures concernant la direction des établissements privés du premier et du second degré sous contrat dont l'habilitation à enseigner ou diriger des établissements privés, les mesures liées à l'accréditation des enseignants pour l'enseignement supérieur technique privé et à l'ouverture des formations de l'enseignement privé supérieur, les mesures relatives à l'ouverture des sections hors contrat, les mesures liées à l'habilitation à enseigner pour les établissements techniques privés hors contrat, la gestion des moyens d'enseignement du second degré privé et le contrôle de l'utilisation des moyens du premier degré et second degré, l'approbation des états de vérification de services, la gestion administrative et financière du forfait d'externat, des crédits pédagogiques et des fonds sociaux

**2.9 – Monsieur François-Xavier MICHAU**, chef du département des examens et concours pour toutes les mesures concernant l'organisation administrative et financière des examens et concours de l'Académie (dont les concours de recrutement des personnels enseignants et affectation des professeurs des écoles stagiaires dans le département, concours de recrutement des personnels administratifs, médicaux, sociaux, de laboratoire, recherche et formation, la liste d'aptitude de recrutement des conseillers en formation continue) ainsi que les examens de qualifications professionnelles (1er et 2nd degré), les examens de l'éducation spécialisée, l'organisation de la VAE, l'établissement de la liste des candidats autorisés à prendre part aux épreuves des concours

d'agrégation de l'enseignement supérieur, et les actes relatifs à la mise en œuvre des procédures disciplinaires applicables aux candidats au baccalauréat

2.10 – Monsieur Mohamed BENNANI, chef de la direction des systèmes d'information pour toutes les mesures relatives au fonctionnement des systèmes d'information

2.11 – Madame Nicole DRUELLE, cheffe de la division de la logistique pour toutes les mesures concernant la gestion immobilière des locaux occupés par les services de l'Etat, la maintenance technique des locaux, la gestion du standard téléphonique, du courrier (sauf DSDEN 62) et des navettes rectorat, directions des services départementaux de l'éducation nationale ainsi que les actes de gestion et les dépenses de fonctionnement général

2.12 – Madame Colette DALLE FRATTE, cheffe du service des constructions scolaires et universitaires pour toutes les mesures relatives à la gestion administrative et financière des investissements et des équipements, ainsi que pour les marchés publics y afférents, la gestion du patrimoine foncier et immobilier, l'entretien des locaux administratifs

2.13 – Madame Virginie DUCORNET, cheffe du service commun d'appui aux politiques pédagogiques et éducatives, pour toutes les mesures concernant la gestion des politiques pédagogiques et éducatives, la gestion administrative et financière des crédits d'Etat, les actes relatifs à la gestion des relations internationales, les actes relatifs à la gestion des parcours culturels et éducatifs, gestion administrative et financière du dispositif SEPIA dédié aux innovations et expérimentations pédagogiques en EPLE, les actes relatifs au suivi des politiques éducatives et pédagogiques, de la vie de l'élève, de la gestion des moyens et des activités pédagogiques, gestion des recours hiérarchiques des sanctions disciplinaires pour les élèves et des appels des décisions des conseils de discipline

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation rectorale de signature dans les secteurs de gestion non financière du 5 octobre 2015 installant Madame Valérie RAINAUD dans les fonctions de Secrétaire Générale par intérim est abrogé.

ARTICLE 5 : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nord-Pas-de-Calais.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de l'Académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 26 novembre 2015



LUC JOHANN

Destinataires :  
Intéressé : 1  
PAAJ : 1



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## ARRETE DE SUBDELEGATION RECTORALE DE SIGNATURE DANS LES SECTEURS DE GESTION FINANCIERE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LILLE  
CHANCELIER DES UNIVERSITES

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article R442-9 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le Ministère de l'Education Nationale ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 septembre 2015 nommant Monsieur Luc JOHANN, Recteur de l'académie de Lille ;

Vu le décret du 31 juillet 2014, portant nomination de Monsieur Jean-François CORDET en qualité de Préfet de la Région Nord – Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais du 21 septembre 2015 portant délégation de signature à Monsieur Luc JOHANN, Recteur de l'Académie de Lille pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat ;

Vu l'arrêté de subdélégation rectorale de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 5 octobre 2015 ;

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Dominique MARTINY, Secrétaire Général de l'Académie de Lille, à l'effet de signer toutes les mesures dans le cadre de la délégation de signature du Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais au Recteur de l'Académie de Lille, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2015 cité en visa

**ARTICLE 2 :**

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme COLSON, Madame Valérie RAINAUD, Madame Valérie PINSET et Monsieur Frédéric PATOUT, Secrétaires généraux-adjoints de l'Académie de Lille à l'effet de signer toutes les mesures dans le cadre de la délégation de signature du Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais au Recteur de l'Académie de Lille, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2015 cité en visa

**ARTICLE 3 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

**Monsieur Francis LARTILLIER**, administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chef de la division des affaires budgétaires dans les domaines de :

- la délégation générale en matière financière
- la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses
- la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis LARTILLIER la subdélégation de signature sera exercée par :

**Madame Jocelyne VERSTRAETE**, attachée principale d'administration de l'Etat à la division des affaires budgétaires

**Madame Aude BLONDEAU**, attachée principale d'administration de l'Etat à la division des affaires budgétaires

**Monsieur Benjamin AUBERT**, attaché principal d'administration de l'Etat à la division des affaires budgétaires

**Madame Annie FLEURY**, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à la division des affaires budgétaires

**Madame Evelyne GUINCHARD**, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à la division des affaires budgétaires

**Madame Peggy DHERBECOURT**, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à la division des affaires budgétaires

**Monsieur Xavier MASSA**, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à la division des affaires budgétaires

**Monsieur Geoffroy BUYENS**, adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à la division des affaires budgétaires

**Monsieur Loïc FINNE**, adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à la division des affaires budgétaires

**Monsieur Benjamin LAURENGE**, adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à la division des affaires budgétaires

*(les habilitations accordées à ces personnels dans l'application Chorus sont détaillées en annexe)*

**ARTICLE 4 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

**Madame Françoise LOUCHAERT**, administratrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, cheffe du département des personnels enseignants, dans les domaines de la délégation pour la signature des actes et décisions se rapportant à la gestion des personnels, des pièces justificatives de dépenses et de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise LOUCHAERT, la subdélégation de signature sera exercée, à l'exception de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale, par :

**Madame Anne-Laure FERMEY**, attachée principale d'administration de l'Etat au département des personnels enseignants

**Madame Stéphanie CASSAN**, attachée principale d'administration de l'Etat au département des personnels enseignants

**ARTICLE 5 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

**Monsieur David HURIAUX**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la division des personnels d'encadrement et administratifs, dans le domaine de la délégation de signature pour tous les actes et décisions se rapportant à la gestion des personnels, pour la signature des pièces justificatives de dépenses et de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David HURIAUX, la subdélégation de signature sera exercée, à l'exception de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale, par :

**Madame Julie VIGNERON**, attachée principale d'administration de l'Etat à la division des personnels d'encadrement et administratifs

**Monsieur Rémi LINARD**, attaché d'administration de l'Etat à la division des personnels d'encadrement et administratifs

**Madame Florence PARENTHOU**, attachée d'administration de l'Etat à la division des personnels d'encadrement et administratifs

**Monsieur Christophe CROQUET**, attaché d'administration de l'Etat à la division des personnels d'encadrement et administratifs

**Monsieur Emmanuel MOUSTIEZ**, attaché d'administration de l'Etat à la division des personnels d'encadrement et administratifs

**Madame Allsson POTTIER**, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale à la division des personnels d'encadrement et administratifs

**ARTICLE 6 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

**Madame Virginie DUCORNET**, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du service commun d'appui aux politiques pédagogiques et éducatives, dans les domaines de la délégation pour l'engagement et la signature des pièces justificatives des dépenses en matière de politique pédagogique et éducative, de relations internationales et dispositifs pédagogiques innovants

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie DUCORNET, la subdélégation de signature sera exercée par :

**Monsieur Thibaut FOURDRIN**, attaché d'administration de l'Etat au service commun d'appui aux politiques pédagogiques et éducatives

**Madame Anne FRANCOIS**, attaché d'administration de l'Etat au service commun d'appui aux politiques pédagogiques et éducatives

**Madame Pascale ROJO**, attachée d'administration de l'Etat au service commun d'appui aux politiques pédagogiques et éducatives

**ARTICLE 7 :**

En ce qui concerne les arrêtés Individuels d'attribution aux professeurs de collège ou de lycée de l'enseignement public et aux maîtres de l'enseignement privé des heures destinées à assurer l'assistance pédagogique à domicile, la subdélégation de signature sera exercée par :

**Monsieur Guy CHARLOT**, Inspecteur - d'académie, Directeur académique des services l'Education nationale du Nord, dans la limite de ses attributions

**Monsieur Jean-Yves BESSOL**, Inspecteur - d'académie, Directeur académique des services de l'Education nationale du Pas-de-Calais, dans la limite de ses attributions

**ARTICLE 8 :**

En ce qui concerne les frais de déplacement engagés par les personnels de l'académie (hors formation continue et hors examens et concours) la subdélégation de signature sera exercée par :

**Monsieur Jean-Yves BESSOL**, Inspecteur - d'académie, Directeur académique des services de l'Education Nationale du Pas-de-Calais

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves BESSOL, la subdélégation de signature sera exercée par :

**Monsieur Paul-Eric PIERRE**, administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul-Eric PIERRE, la subdélégation sera exercée par :

**Monsieur Jean-Pierre ANQUEZ**, attaché principal d'administration de l'Etat à la division des affaires générales, financières et de l'action sociale

## **ARTICLE 9 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

**Madame Sylvie DUFRECHOU**, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du département de l'enseignement privé, dans le domaine de la délégation pour la signature des actes et décisions se rapportant à la gestion des personnels de l'enseignement privé, pour la signature des pièces justificatives de dépenses et de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale ainsi que les domaines de la délégation pour l'engagement et la signature des pièces justificatives des dépenses en matière de crédits pédagogique, fonds sociaux destinés aux élèves et forfait d'externat

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie DUFRECHOU, la subdélégation de signature sera exercée, à l'exception de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale, par :

**Monsieur Jean-Louis BERGEZ**, attaché principal d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé

**Madame Solange NOREK**, attachée d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé

**Madame Charlotte BOUSSEMART**, attachée d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé

**Monsieur Jérôme VAN HEUVERSUYN**, attaché principal d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé

**Monsieur Gérard LENAIN**, attaché d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé

**Monsieur Franck CAMPAGNE**, attaché d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé

**Monsieur Rémi HECQUET**, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure au département de l'enseignement privé

## **ARTICLE 10 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

**Madame Isabelle MONCOMBLE**, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de la division de la formation des personnels, pour tous les actes et décisions se rapportant à la formation des personnels, dans le domaine de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle MONCOMBLE, la subdélégation de signature sera exercée par :

**Madame Laurence MURAWSKI**, attachée principale d'administration de l'Etat à la division de la formation des personnels

**Madame Monique CHARLET**, attachée d'administration de l'Etat à la division de la formation des personnels

**Monsieur Vincent COQUELLE**, attaché d'administration de l'Etat à la division de la formation des personnels

**Monsieur Hervé FLORES**, attaché d'administration de l'Etat à la division de la formation des personnels

**ARTICLE 11 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

**Monsieur Jean-Pierre PRUDENT**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la division de l'organisation scolaire dans le domaine de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Pierre PRUDENT, la subdélégation de signature sera exercée par :

**Madame Pascale POITREY**, attachée principale d'administration de l'Etat à la division de l'organisation scolaire

**ARTICLE 12 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

**Monsieur Alain RICHARD**, attaché d'administration - Directeur des services, chef de la division des prestations aux personnels dans les domaines de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain RICHARD la subdélégation de signature sera exercée par :

**Madame Corinne LEGLEYE**, attachée principale d'administration de l'Etat à la division des prestations aux personnels

**Madame Karine BAUDUIN**, attachée d'administration de l'Etat à la division des prestations aux personnels

**Madame Emilie BONGO**, attachée d'administration de l'Etat à la division des prestations aux personnels

**ARTICLE 13 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

**Monsieur François-Xavier MICHAU**, administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chef du département des examens et concours pour toutes les mesures concernant l'organisation administrative et financière des examens et concours

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François-Xavier MICHAU la subdélégation de signature sera exercée par :

**Madame Florence RIQUET**, attachée principale d'administration de l'Etat au département des examens et concours

**Monsieur David URBANIAK**, attaché principal d'administration de l'Etat au département des examens et concours

#### **ARTICLE 14 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

**Monsieur Manuel HERNU**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service de l'enseignement supérieur dans le domaine de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Manuel HERNU, la subdélégation de signature sera exercée par :

**Monsieur Eric BILLOT**, attaché principal d'administration de l'Etat au service de l'enseignement supérieur

**Monsieur Damien FREBOURG**, attaché principal d'administration de l'Etat au service de l'enseignement supérieur

#### **ARTICLE 15 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

**Madame Nicole DRUELLE**, attachée d'administration - Directrice des services, cheffe de la division de la logistique, dans les domaines de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicole DRUELLE, la subdélégation de signature sera exercée par :

**Monsieur Gaëtan RUBIN**, attaché d'administration de l'Etat, à la division de la logistique

#### **ARTICLE 16 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

**Madame Colette DALLE FRATTE**, ingénieure régionale de l'équipement, cheffe du service des constructions scolaires et universitaires dans le domaine de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Colette DALLE FRATTE, la subdélégation de signature sera exercée par :

**Monsieur Frédéric PATER**, attaché principal d'administration de l'Etat, au service des constructions scolaires et universitaires

**ARTICLE 17 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

**Monsieur Mohamed BENNANI**, chef de la direction des systèmes d'information dans le domaine de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses ou des bons de commande

**ARTICLE 18 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

**Madame Ghislaine BACHIMONT**, directrice du CIO de Cambrai.

**Madame Laurence PERRAULT-LEFEBVRE**, directrice du CIO de Lille.

**Monsieur Bertrand GASNIER**, directeur du CIO de Lille Ouest

**Monsieur Ludovic DUPONCHELLE**, directeur du CIO du Hainaut Valenciennois.

**Monsieur Yves DELBARRE**, directeur du CIO de Dunkerque - Flandres.

**Madame Valérie CAPOUILLEZ**, directrice du CIO du Douaisis.

**Madame Odile SAVARY**, directrice du CIO du Val de Marque.

**Madame Martine ABOURIZK-KLEIN**, directrice du CIO Lille Est.

**Madame Pascale APPLINCOURT**, directrice du CIO Sambre-Avesnois

**Monsieur Jean-Jacques VERCUCQUE**, directeur du CIO de Béthune.

**Monsieur Vincent TAVERNIER**, directeur du CIO de Bruay-la Buisnière.

**Madame Pascale MOTYL**, directrice du CIO de Hénin-Beaumont.

**Monsieur Guy LESNIEWSKI**, directeur du CIO de Liévin.

**Monsieur Henri BECUE**, directeur du CIO de Montreuil-sur-Mer.

**Madame Pascale DELANGHE**, faisant fonction de directrice du CIO de Saint-Omer.

pour les engagements de dépenses concernant les centres d'information et d'orientation d'Etat, inférieurs à 300 €.

**ARTICLE 19 :**

Sont exclues de la présente subdélégation :

- tous les actes attributifs de subvention dont le montant de la participation financière de l'Etat est supérieur à 100 000 euros
- quel qu'en soit le montant :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité, des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné
- les ordres de réquisition du comptable public
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur financier déconcentré en matière d'engagement des dépenses

les décisions relevant les créanciers de l'Etat de la déchéance quadriennale, après avis du comptable assignataire, et au dessus des seuils fixés par le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié :

- 7 600 euros pour les créances détenues par les agents de l'Etat en cette qualité
- 15 000 euros pour les autres créances. Ce dernier montant peut être porté à 76 000 euros lorsque le créancier met en cause la responsabilité de l'Etat

**ARTICLE 20 :**

L'arrêté de délégation rectorale de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 5 octobre 2015 installant Madame Valérie RAINAUD dans les fonctions de Secrétaire Générale par intérim est abrogé.

**ARTICLE 21 :**

Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais.

**ARTICLE 22 :**

Le Secrétaire Général de l'Académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 26 novembre 2015



Luc JOHANN

Préfet de région : 1  
DRFIP : 1

## Annexe « Habilitations CHORUS »

Francis LARTILLIER, chef de la division des affaires budgétaires :

- Responsable de la programmation budgétaire RBOP
- RUO
- Responsable des EJ/DP
- Certicateur de service fait
- Pilote des crédits de paiement
- Responsable de la programmation des recettes
- Responsable de la recette
- Responsable de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations
- Correspondant TFG

Jocelyne VERSTRAETE, adjointe au chef de la division des affaires budgétaires, référent académique CHORUS

- RUO
- Responsable des EJ/DP
- Certicateur de service fait
- Pilote des crédits de paiement
- Responsable de la recette
- Responsable des engagements de tiers
- Responsable de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations
- Correspondant TFG

Aude BLONDEAU, coordonnatrice académique de la paie

- Responsable de la recette
- Responsable des engagements de tiers
- Pilote des crédits de paiement

Benjamin AUBERT, chef du bureau du budget

- Responsable de la programmation budgétaire RBOP
- RUO
- Responsable de la programmation des recettes
- Responsable des EJ/DP
- Certicateur de service fait
- Pilote des crédits de paiement
- Responsable de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations

Annie FLEURY - Evelyne GUINCHARD , référents de la plateforme CHORUS

- Responsable des EJ/DP
- Certicateur de service fait
- Pilote des crédits de paiement
- Responsable de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations

Geoffroy BUYENS – Xavier MASSA- Benjamin LAURENCE- Loïc FINNE- Peggy DHERBECOURT

- Certicateur de service fait